

Conseil Municipal de Durenque

Procès-verbal – Séance du 15 avril 2024

Présents : NESPOULOUS Régine, TAYAC Guy, BRU Jérôme, CADARS Yohann, MAGNAVAL Alexandre, TROUCHE Francis, CAZALS David, FABRE Christel, FOISSAC Xavier, GAYRAL Olivier, DELERIS Michèle, COSTES Michaël.

Absents excusés : POMAREDE-DUTOUR Corinne, CARON Chantal.

Procuration : CARON Chantal à NESPOULOUS Régine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Michaël Costes est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024
2. Approbation des comptes de gestion 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement « Les hauts de Grézac »
3. Approbation des comptes administratifs 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement « Les hauts de Grézac »
4. Affectation du résultat 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement « Les hauts de Grézac »
5. Vote du taux des taxes directes locales 2024
6. Vote du budget primitif 2024 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement « Les hauts de Grézac »
7. Demande de subvention pour travaux de rénovation de la salle de Cannac
8. Questions diverses

1) Validation du compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2024

Aucune observation / *Vote : 12 Pour – 0 Contre – 1 Abstention*

2) Approbation des comptes de gestion 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement les hauts de Grézac

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune, du service de l'assainissement, du multiservice et du lotissement les hauts de Grézac et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 de la commune, du service de l'assainissement, du multiservice, et de lotissement les hauts de Grézac. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 13 Pour – 0 Contre

3) Approbation des comptes administratifs 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement les hauts de Grélac

- Commune : Vote : 11 Pour – 0 Contre
(Madame le Maire ne peut prendre part au vote du compte administratif)

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	411 152,82	G	458 807,08
	Section d'investissement	B	77 736,33	H	9 654,26
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	157 823,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	119 276,73 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	488 889,15	= G+H+I+J	745 561,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	26 000,00	L	10 100,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	26 000,00	= K+L	10 100,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	411 152,82	= G+I+K	616 630,88
	Section d'investissement	= B+D+F	103 736,33	= H+J+L	139 030,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	514 889,15	= G+H+I+J+K+L	755 661,87

- Assainissement : Vote : 11 Pour – 0 Contre
(Madame le Maire ne peut prendre part au vote du compte administratif)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	66 516,07	G	30 851,08	G-A	-35 664,99
	Section d'investissement	B	13 076,85	H	49 446,11	H-B	36 369,26
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	23 446,38 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	231 602,27 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	103 039,30	Q= G+H+I+J	311 899,46	=Q-P	208 860,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	89 962,45	= G+I+K	30 851,08	-59 111,37	
	Section d'investissement	= B+D+F	13 076,85	= H+J+L	281 048,38	267 971,53	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	103 039,30	= G+H+I+J+K+L	311 899,46	208 860,16	

- Multiservice : Vote : 11 Pour – 0 Contre
(Madame le Maire ne peut prendre part au vote du compte administratif)

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 701,87	G	4 800,00
	Section d'investissement	B	14 019,89	H	9 983,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	10 569,37 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	41 351,28 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	77 642,41	= G+H+I+J	14 783,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 271,24	= G+I+K	4 800,00
	Section d'investissement	= B+D+F	55 371,17	= H+J+L	9 983,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	77 642,41	= G+H+I+J+K+L	14 783,00

- Lotissement les hauts de Grézac : Vote : 11 Pour – 0 Contre
(Madame le Maire ne peut prendre part au vote du compte administratif)

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,16 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 003,01 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,16	= G+H+I+J	1 003,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,16	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 003,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	0,16	= G+H+I+J+K+L	1 003,01

4) Affectation du résultat 2023 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement les hauts de Grézac

➤ Commune : Vote : 13 Pour – 0 Contre

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 654.26 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	157 823.80 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	205 478.06 €
D Solde d'exécution d'investissement	51 194.66 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-15 900.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 205 478.06 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	205 478.06 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

➤ Assainissement : Vote : 13 Pour – 0 Contre

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-35 664.99 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-23 446.38 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-59 111.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	267 971.53 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-59 111.37 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	59 111.37 €

➤ Multiservice : Vote : 13 Pour – 0 Contre

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 901.87 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 569.37 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-17 471.24 €
D Solde d'exécution d'investissement	-45 388.17 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -45 388.17 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	17 471.24 €

➤ Lotissement les hauts de Gréjac : Vote : 13 Pour – 0 Contre

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	0.00 €
D Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

5) Vote du taux des taxes directes locales 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de fixer les taux d'imposition locaux** de la façon suivante : Vote : 13 Pour – 0 Contre

	Taux 2023 pour rappel	Taux votés pour 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits attendus 2024
Taxe foncière (bâti)	28.49 %	28.49 %	520 300.00 €	148 233.00 €
Taxe foncière (non bâti)	52.04 %	52.04 %	81 500.00 €	42 413.00 €
Taxe d'habitation	7.78 %	7.78 %	132 300.00 €	10 293.00 €
TOTAL produit fiscal attendu en 2024				200 939.00 €

**6) Vote du budget primitif 2024 : Commune – Assainissement – Multiservice – Lotissement
« Les hauts de Grézac »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 de la commune, du service de l'assainissement, du multiservice et du lotissement de Grézac, arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

➤ Commune : Vote : 13 Pour – 0 Contre

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	721 188.24 €	721 188.24 €
Section d'investissement	177 257.00 €	177 257.00 €
TOTAL	898 445.24 €	898 445.24 €

➤ Assainissement : Vote : 13 Pour – 0 Contre

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	126 856.70 €	126 856.70 €
Section d'investissement	313 294.46 €	313 294.46 €
TOTAL	440 151.16 €	440 151.16 €

➤ Multiservice : Vote : 13 Pour – 0 Contre

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	80 998.41 €	80 998.41 €
Section d'investissement	59 975.17 €	59 975.17 €
TOTAL	140 973.58 €	140 973.58 €

➤ Lotissement les hauts de Grézac : Vote : 13 Pour – 0 Contre

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	58 004.14 €	58 004.14 €
Section d'investissement	58 996.99 €	58 996.99 €
TOTAL	117 001.13 €	117 001.13 €

7) Demande de subvention pour travaux de rénovation de la salle de Cannac

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle de communale de Cannac avec le remplacement des menuiseries pour un coût de travaux estimé à 12 774.34 € H.T. Considérant que cette opération est éligible au titre du projet départemental « L'AveyrOn se bouge »,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide** :

- ✓ **De réaliser** les travaux de rénovation de la salle de communale de Cannac,
- ✓ **De solliciter** une subvention du Département à travers du projet « L'AveyrOn se bouge »,
- ✓ **D'approuver** le plan de financement suivant :

- Montant des travaux subventionnés H.T.	12 774.34 €
- Subvention Département	3 600.00 €
- Autofinancement de la commune	9 174.34 €
- ✓ **Echéancier des travaux** : du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024,
- ✓ **De donner pouvoir** à Madame le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 13 Pour – 0 Contre

8) Questions diverses

- ✓ Adressage Communal : Monsieur Guy TAYAC fait part de l'avancement de l'adressage communal.
La pose de la signalétique bi-mâts et des plaques de voies est terminée. Les économies financières réalisées par ces travaux en régie ont permis le renouvellement de panneaux vétustes.
La distribution des numéros aura lieu prochainement après validation du croisement des adresses et du cadastre.
- ✓ Signalisation de police : Monsieur Guy TAYAC fait part des installations suivantes :
 - 5 « Passages pour piétons » avenue du Lagast / avenue du Lévézou
 - 1 « Stop » près du quai de déchargement
 - 2 « Cédez-le-passage » lotissement les Cambous / lotissement les Genêts

Levée de séance à 23h00

Lu et approuvé

Le Maire,
Régine NESPOULOUS

Le Secrétaire de séance,
Michaël COSTES